

→ J'anticipe le renouvellement des justificatifs d'identité de mon enfant !

Vous avez besoin de **renouveler la carte d'identité** ou le **passport** de votre enfant, **n'oubliez pas de bien prendre en compte les délais d'attente** pour la :

- ◆ **Prise de rendez-vous** en mairie.
- ◆ **Fabrication des pièces d'identité et leur livraison** à la mairie, préfecture ou sous-préfecture de votre domicile.

👉 **Au regard des délais de fabrication, nous vous invitons à anticiper vos démarches.**

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS EN MAIRIE ?

Vous cherchez un rendez-vous en mairie pour déposer une demande de passeport et/ou de carte d'identité ?

👉 **Retrouvez les 2 étapes indispensables pour faciliter la prise de votre rdv :**

◆ 1^{ère} ÉTAPE :

Réaliser votre pré-demande en ligne en cliquant sur :
passeport.ants.gouv.fr

◆ 2^{ème} ÉTAPE :

Renseignez votre localisation puis **choisissez le rendez-vous disponible** qui vous convient le mieux grâce au nouveau moteur de recherche de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés en cliquant sur :
rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

Début de recherche	Fin de recherche	Distance maximale de recherche
05/12/2022	05/03/2023	<input checked="" type="radio"/> 20 km <input type="radio"/> 40 km <input type="radio"/> 60 km
Motif de rendez-vous	Nombre de personnes	
Carte d'identité	1	
Localisez-moi <input type="text" value="code postal ou nom de la commune"/>		Recherche

LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR



◆ **Carte nationale d'identité en cours de validité** pour la plupart des destinations France et Europe.

◆ Ou **passport en cours de validité** (obligatoire pour les séjours au Royaume Uni).



◆ **Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**. Cette carte est à demander à votre caisse d'Assurance Maladie au moins 15 jours avant votre départ.



◆ **Une Autorisation de Sortie du Territoire (AST)**. Ce document national CERFA est devenu obligatoire, il doit être rempli par les responsables légaux des enfants.

👉 **ATTENTION : Durant le séjour, votre enfant doit être en possession de ce document, il n'est pas possible de se procurer le formulaire AST en mairie ou préfecture.**



J'ACCÈDE AU FORMULAIRE AST ICI



LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR VOYAGER EN EUROPE C'EST ICI

⚠ ATTENTION !

◆ La durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure **est passée de 10 à 15 ans**. Cette extension ne concerne **que les personnes majeures au moment de sa délivrance**.

👉 **les enfants mineurs ne sont pas concernés par cette extension.**